

Charte RHIZOME – Version de référence

Préambule

La présente Charte constitue le document de référence interne du collectif RHIZOME. Elle traduit concrètement les principes exprimés dans le Manifeste et fixe le cadre éthique, comportemental et opérationnel auquel chaque membre adhère.

Intégrer RHIZOME ne signifie pas seulement appartenir à un réseau, mais **s'engager dans une démarche collective exigeante**, fondée sur la confiance, la responsabilité et la recherche d'utilité réelle pour les entreprises accompagnées.

Cette Charte a vocation à protéger l'esprit du collectif, à garantir sa crédibilité dans le temps et à prévenir toute dérive opportuniste ou individualiste.

1. Principes fondateurs

RHIZOME repose sur cinq principes structurants :

1.1 Résilience systémique

La résilience d'une entreprise ne se limite pas à la gestion d'un risque isolé. Elle s'inscrit dans une vision globale intégrant la stratégie, l'organisation, l'humain, la finance, l'outil industriel, l'environnement et la capacité d'adaptation.

1.2 Intelligence collective

La valeur du collectif repose sur la capacité de ses membres à confronter leurs analyses, à croiser leurs expertises et à produire des solutions transversales.

1.3 Indépendance des membres

Chaque membre conserve son autonomie juridique, économique et intellectuelle. RHIZOME n'instaure aucun lien de subordination.

1.4 Utilité avant visibilité

La contribution collective prime sur la promotion individuelle. RHIZOME n'est pas un outil de communication personnelle.

1.5 Confidentialité et confiance

La qualité des travaux du collectif repose sur un confirmationnel élevé et une confiance mutuelle durable.

2. Engagements des membres

En rejoignant RHIZOME, chaque membre s'engage à :

- contribuer activement aux réflexions et travaux collectifs,
- partager son expertise de manière sincère et désintéressée,
- respecter les règles de confidentialité,
- adopter une posture constructive et non concurrentielle,

- représenter dignement le collectif.

L'adhésion implique une participation réelle et mesurable, au-delà d'une simple appartenance nominale.

3. Posture et comportements attendus

3.1 Posture non commerciale

Les espaces RHIZOME (réunions, ateliers, travaux) ne sont pas des lieux de prospection commerciale directe.

3.2 Esprit de coopération

Les membres s'interdisent toute logique de captation exclusive des opportunités issues du collectif.

3.3 Respect des expertises

Chaque membre reconnaît la légitimité des autres domaines de compétence et accepte la confrontation argumentée.

3.4 Responsabilité collective

Les prises de position et productions du collectif engagent l'image de RHIZOME.

4. Confidentialité et protection des informations

- Toute information partagée est strictement confidentielle.
 - Les données d'entreprises étudiées ne peuvent être diffusées hors du collectif.
 - Les travaux collectifs ne peuvent être utilisés individuellement sans validation.
-

5. Entrée, suspension et sortie

- L'entrée dans RHIZOME repose sur la cooptation.
 - Le non-respect répété de la Charte peut entraîner une suspension ou une exclusion.
 - Tout membre peut se retirer librement, sous réserve du respect des engagements en cours.
-

6. Évolution de la Charte

La Charte est un document vivant. Elle peut évoluer pour s'adapter aux enjeux du collectif, sous réserve d'une validation collégiale.